

Monsieur le Président et membres du comité de la Ligue

Suite à notre premier courrier sans réponse à ce jour et sachant qu'il y a eu une réunion du comité de la ligue le 10 décembre dernier, je me permets, Martz Patrick, Président de la Compagnie d'Ishi, de vous réécrire. Je m'adresse à vous tous, mesdames et messieurs membres du comité.

Depuis le 23 novembre, date du premier courrier, j'ai appris comment s'est déroulé « le vote », pour nous attribuer ou refuser le championnat régional de tir 3D. Permettez-moi de douter de la valeur légale d'un vote téléphonique !

Si je ne me trompe pas, la plupart d'entre vous ne connaissent pas la Compagnie d'Ishi ni ses archers et vice versa. Normal puisque d'une part il y a l'éloignement géographique et d'autre part nous ne décochons pas sur les mêmes blasons. De ce fait, je me demande comment vous a été exposée notre candidature et de quelles manières nous avons été dépeints. D'après les « on dit » pas très bien, d'où certainement votre décision négative à tous excepté une voix que je comprends. Notre comité s'est réuni et nous nous sommes amusés à inverser les rôles en nous mettant à votre place : dans un premier temps vous recevez un appel téléphonique pour vous demander de voter pour ou contre la validation d'un concours régional d'un club que vous ne connaissez quasiment pas et dans un deuxième temps on vous soumet des arguments venant d'un rapport d'arbitrage et des « on dit ». Stupeur ! Aucun d'entre nous n'aurait validé ce concours.

Pour que vous ayez une autre version rapide des faits (car personne à l'époque nous l'a demandé), je voudrais vous apporter quelques précisions par rapport aux « échos négatifs de ce fameux rapport » du **17 juin 2007** :

- Altercation entre un arbitre et un archer = il y a eu effectivement une altercation entre un arbitre et un archer parent d'archer d'un club d'une ligue voisine avec plusieurs témoins. Et comme le dit le dicton suivant «qui sème le vent récolte la tempête », dicton qui résume bien la situation. Pour clarifier la situation, je ne mets pas la compétence de nos arbitres en doute par contre la manière de faire. Le résultat de cette manière de faire, c'est soldé par l'arrêt de la pratique du tir à l'arc pour 3 jeunes de ce club et le boycott des concours officiels en Alsace pour ce même club.
- Vente d'alcool = nous étions effectivement en possession d'une licence IV journalière autorisée par la mairie et pour ne pas être en dehors des règlements, nous avons placardés un peu partout aux endroits « stratégiques » (greffe, buvette) des affiches format A4 tirées du règlement FFTA (manuel de l'arbitre, règlement généraux, lutte contre le dopage et compétition et alcool, chapitre D.4). De ce fait tous les compétiteurs étaient avertis des risques qu'ils encouraient s'ils venaient à consommer de l'alcool. Maintenant si d'après toujours les « on dit » il y aurait eu consommation d'alcool par un ou plusieurs compétiteurs, vu de visu par un arbitre, pourquoi n'ont-ils pas été sanctionnés comme cela est écrit dans le manuel de l'arbitre avec une échelle de sanctions à sa disposition ? Nous pourrions en déduire que pas de sanctions, donc pas de consommations d'alcool de la part des compétiteurs, ou alors....

Moi-même et mon comité, nous nous posons plusieurs questions :

- Vous tous membres, avez-vous pris tout pour « argent comptant » ?
- M'a-t-on laissé le droit de m'exprimer et d'apporter quelques explications et/ou des précisions par rapport aux faits reprochés ?

- Parce qu'il y a divergences d'opinion entre deux personnes, a-t-on le droit de condamner tout un club motivé à l'organisation de concours officiels, ceci deux ans après les faits ?
- Est-ce un boycott pour le Haut-Rhin ?
- Qu'elles sont les réels reproches faits au club ?
- Pourquoi anéantir le peu de volontarisme encore présent dans le Haut-Rhin ?
- Pourquoi un tel gâchis pour satisfaire l'égo de certaine personne ?

Il y a deux ans, dans un courrier de démission adressé à la LATA, un membre du comité de la ligue de l'époque s'indignait quand aux manières de faire des instances. Je constate juste qu'à ce jour rien n'a vraiment changé.

Juste pour information, suite à notre réunion de comité, la décision de tenir nos engagements pour l'organisation du championnat départemental tir 3D 2009 est acceptée. Mais qu'après ce concours la Compagnie d'Ishi n'organisera plus que des concours amicaux, tout simplement parce que dans concours amical il y a le mot AMICAL.

Sportivement
Martz Patrick